



ARR. Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
Communauté de communes
024 242400752-20211208-2021_6-33-DE
Recu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021
Département de la
DORDOGNE

Séance du 08 décembre 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
05/11/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Adhésion au COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT/24)

Le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24), conformément au Code du Tourisme (Art. L 132-2 à L 132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure les retombées économiques du tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée Générale du CDT/24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI, désormais en charge de la compétence tourisme, et a modifié les statuts du CDT/24 en conséquence. Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 1000 € pour les EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 20 000.

Il est proposé l'adhésion de notre collectivité au CDT/24, afin d'associer notre territoire aux orientations prévalant aux actions du CDT/24. La collectivité Communauté de Communes Périgord Limousin sera représentée par : La Vice-Présidente en charge du Tourisme, Isabelle HYVOZ

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne pour un montant de 1000 €,**
- **APPROUVE l'acquiescement de la cotisation correspondant à cette adhésion,**
- **APPROUVE la désignation telle que proposée, soit Isabelle HYVOZ, Vice-Présidente en charge du tourisme.**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

